



Vaccins 101 – COVID-19 pour les jeunes - Ce que vous devez savoir

L'Équipe de soutien scolaire pour la COVID-19 de Santé publique Ottawa (SPO) s'est associée aux quatre conseils scolaires d'Ottawa pour offrir des présentations *Vaccins 101 – COVID-19* aux élèves du secondaire. Ces présentations sont conçues pour une cible jeunesse. Vous trouverez ci-dessous des informations générales qui résument les principaux points des présentations *Vaccins 101 – COVID-19*.

Veuillez noter que les renseignements sont exacts en date du 21 juin 2021 et qu'ils peuvent changer dans l'avenir. Veuillez consulter SantePubliqueOttawa.ca/VaccinCOVID19 pour obtenir les renseignements les plus récents.

1. Seuls les vaccins à ARNm de Pfizer sont approuvés pour les jeunes de 12 à 17 ans au Canada.

Actuellement, seuls les vaccins à ARNm de Pfizer sont approuvés pour les jeunes de 12 à 17 ans au Canada. Cela ne signifie pas que les autres vaccins sont dangereux pour les jeunes – cela signifie simplement que Pfizer a été le premier à demander et à recevoir l'approbation fédérale de Santé Canada. Dans l'avenir, d'autres vaccins pourraient être approuvés pour les jeunes, sous réserve des approbations réglementaires de Santé Canada.

2. Les jeunes n'ont pas besoin du consentement de leurs parents ou de leur tuteur pour prendre un rendez-vous ou se faire vacciner.

Dans les cliniques de vaccination contre la COVID-19, le personnel infirmier sur place fournira à chaque personne des informations sur les risques et les avantages du vaccin contre la COVID-19. Le personnel infirmier doit demander et recevoir le consentement éclairé de chaque personne avant de lui administrer le vaccin contre la COVID-19. Le consentement à une procédure médicale - comme la vaccination - est un droit légal pour les jeunes au Canada. Si le jeune ne peut pas donner son consentement éclairé, le parent ou le tuteur peut le faire en son nom.

3. Qu'est-ce qu'un vaccin à ARNm et comment fonctionne-t-il ?

ARNm signifie « acide ribonucléique messager ». Lorsque nos cellules ont besoin de savoir ce qu'elles doivent faire, elles lisent l'ARNm. L'ARNm agit donc comme des instructions qui indiquent à nos cellules ce qu'elles doivent faire. Le vaccin ARNm de Pfizer contient des instructions pour que nos cellules produisent les « protéines spicules » qui se trouvent à la surface du coronavirus (COVID-19). Lorsque nos cellules produisent les protéines spicules, cela génère une réponse immunitaire contre le coronavirus. Cela signifie que notre corps saura détruire les protéines spicules à la surface du coronavirus si notre corps entre en contact avec le virus de la COVID-19 dans l'avenir. Quand notre corps détruit les protéines spicules, il est très difficile pour le virus de s'attacher à nos cellules et de provoquer une infection, ce qui nous protège de la maladie de la COVID-19.

4. Rappelez-vous de rester Social-AVISÉS même après avoir reçu un vaccin

Jusqu'à ce qu'un nombre suffisant de personnes soient complètement vaccinées (avec 2 doses) et que nous atteignons l'immunité communautaire à Ottawa, nous devons continuer à être Social-AVISÉS, ce qui signifie suivre les directives de santé publique que nous suivons depuis le début de



la pandémie : Apportez et portez toujours un masque lorsque vous êtes à l'intérieur et si vous ne pouvez pas maintenir une distance physique; vérifiez votre état de santé; isolez-vous et allez passer un test de dépistage si vous êtes malade ; suivez les directives pour avoir une bonne hygiène des mains; et éliminez vos risques en restant à une distance de 2 mètres ou 6 pieds des personnes qui ne font pas partie de votre foyer. Consultez la page SantepubliqueOttawa.ca/SocialAVISE pour de plus amples renseignements.

